



Assemblée générale

Distr. générale
15 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Quarantième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administrative et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/60/585/Add.3). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni un complément d'information et des éclaircissements.

2. Le Comité consultatif rappelle qu'à la section VI de sa résolution 60/248, l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations qu'il avait formulées (voir A/60/7/Add.24), et approuvé l'imputation d'un montant de 100 millions de dollars sur les ressources prévues, au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, pour les 26 missions visées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/585). L'Assemblée a noté que le solde du crédit de 355 949 300 dollars qu'elle avait ouvert dans sa résolution 59/278 pour le financement des missions politiques spéciales en 2006-2007 serait de 255 949 300 dollars. Après examen des rapports ultérieurs du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales (A/60/585/Add.1 et 2) et du rapport sur le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (A/60/694), l'Assemblée générale a, dans sa résolution 60/255, approuvé l'imputation sur les crédits prévus pour les missions politiques spéciales d'un montant supplémentaire de 202 469 500 dollars, au titre de 29 missions politiques spéciales au total, et d'un montant



maximum de 1 571 300 dollars devant permettre de rendre opérationnel le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (voir sect. I, par. 19, et sect. II, par. 3). En conséquence, le Comité note que le solde non affecté des crédits prévus au titre des missions politiques spéciales pour 2006-2007 s'élève actuellement à 51 908 500 dollars.

3. Le Comité consultatif rappelle aussi que le Secrétaire général a proposé pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) un budget inchangé pour le premier trimestre de 2006, prévoyant que le mandat de la Mission serait modifié à son expiration, le 24 mars 2006 (A/60/7/Add. 37, par. 6, 7 et 48). Les ressources approuvées par l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/255, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2006, s'élevaient à 13 616 900 dollars.

4. Ainsi qu'il est indiqué au tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/60/585/Add.3), sur le crédit de 13 616 900 dollars ouvert pour le premier trimestre de 2006, un montant estimatif de 10 836 000 dollars a été dépensé, d'où un solde inutilisé de 2 780 900 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les économies résultaient principalement du fait que les dépenses au titre des militaires et du personnel de police avaient été moins élevées que prévu car il n'y avait pas eu de demande d'indemnisation suite à un décès ou à une infirmité, et que tous les membres du personnel n'avaient pas reçu d'indemnité d'habillement ni de remboursement des frais de voyage occasionnés par la relève au premier trimestre de 2006. Les économies au titre du personnel civil s'expliquaient quant à elles par un taux de vacance de postes supérieur à celui qui était prévu pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Celles qui avaient été réalisées au titre des dépenses opérationnelles tenaient à la détérioration des conditions de sécurité, qui avait amené des restrictions concernant les déplacements, et donc une réduction des dépenses liées aux véhicules, au carburant et aux transports aériens, ainsi qu'à des dépenses moins élevées que prévu au titre des technologies de l'information et des communications et au report des travaux de construction et de la transformation des locaux en raison de mauvaises conditions météorologiques.

II. Projet de budget pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006

A. Mandat et résultats escomptés

5. Le rapport du Secrétaire général (A/60/585/Add.3) indique les ressources nécessaires pour la MANUA pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre, le Conseil de sécurité ayant, dans sa résolution 1662 (2006), prorogé de 12 mois le mandat de la Mission, à la lumière du rapport du Secrétaire général (A/60/712-S/2006/145).

6. Le rapport du Secrétaire général (A/60/585/Add.3) est présenté sous cette forme pour la première fois, conformément à la demande du Comité consultatif qui souhaitait un traitement distinct et détaillé, plus adapté à l'envergure et à la complexité des grandes missions politiques spéciales. **Le Comité consultatif estime toutefois que le cadre logique est encore améliorable. Il note par exemple que le budget a pour base le premier trimestre de 2006, ce qui rend malaisées l'analyse et la comparaison des prévisions. Il a demandé que soient présentées des informations relatives à l'augmentation ou à la diminution des prévisions**

pour les missions politiques spéciales par rapport à la fois à l'exercice biennal précédent et à l'année précédente (A/60/7/Add.37, par. 10). Il demande aussi que des renseignements supplémentaires soient présentés, sous la même forme que pour les opérations de maintien de la paix, aux fins d'une meilleure analyse des prévisions budgétaires. L'organigramme proposé dans le rapport du Secrétaire général devrait indiquer clairement les postes qui existent déjà et ceux qu'il est proposé de créer ou de reclasser. Le Comité recommande que ces observations soient prises en compte lors de l'établissement du budget pour 2007.

7. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 7 mars 2006 (A/60/712-S/2006/145), le Secrétaire général a indiqué que la transition politique prévue par l'Accord de Bonn s'était achevée avec les élections et la séance inaugurale de l'Assemblée nationale (le 19 décembre 2005). Cependant, consciente des difficultés qui subsistent, la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de rester aux côtés de l'Afghanistan dans la durée en lançant à la Conférence de Londres, le 31 janvier 2006, le Pacte pour l'Afghanistan. Le Pacte pour l'Afghanistan est un programme quinquennal qui vise à consolider la paix en renforçant la sécurité, la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme, le développement économique et social et la lutte contre les stupéfiants. Il comporte 40 objectifs quantifiables et assortis de délais, ainsi qu'un plan d'action axé sur les résultats (voir S/2006/90, annexe).

8. Les principales modifications apportées au mandat de la MANUA, sur lesquelles reposent les prévisions budgétaires du Secrétaire général pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006, sont les suivantes :

- Assistance au Gouvernement afghan aux fins de la coordination et du suivi de l'application du Pacte pour l'Afghanistan et création d'un Conseil conjoint de coordination et de suivi, qui sera coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Gouvernement afghan et doté d'un petit secrétariat;
- Création d'un Centre d'analyse conjointe de la Mission;
- Renforcement des capacités de surveillance et de promotion des droits de l'homme de la Mission;
- Élargissement du champ d'activité des bureaux régionaux grâce à la création de neuf bureaux sous-régionaux.

9. Les éléments du mandat de la Mission qui demeurent inchangés sont les suivants :

- Fourniture d'avis à caractère politique et stratégique concernant le processus de paix, notamment le renforcement des nouvelles institutions démocratiques;
- Offre de bons offices, en tant que de besoin;
- Fourniture d'une assistance technique dans les domaines où l'Organisation des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs et de compétences avérées, par exemple en ce qui concerne le démantèlement des groupes armés illégaux et la Commission électorale indépendante.
- Coordination, avec le Gouvernement afghan, de toutes les activités de l'ONU en matière d'aide humanitaire, de redressement, de reconstruction et de développement en Afghanistan, en vue d'en assurer la cohérence.

10. Le Comité consultatif note que la Mission gardera sa structure actuelle avec quelques modifications concernant ses activités et ses effectifs, mais que pour qu'elle puisse s'acquitter de son nouveau mandat et corresponde au modèle des missions intégrées, il est prévu d'élargir la zone couverte par les bureaux régionaux si les conditions de sécurité le permettent (voir plus loin les paragraphes 39 à 42). Le Représentant spécial du Secrétaire général continue de bénéficier de l'appui de deux représentants spéciaux adjoints, l'un chargé du pilier I (Affaires politiques) et l'autre chargé du pilier II (Secours, relèvement et reconstruction) et faisant office aussi de coordonnateur résident et de coordonnateur des opérations humanitaires (voir aussi A/60/585/Add.3, par. 5 et 6).

11. Compte tenu des nouvelles priorités, un examen a été fait, et les rapports entre les deux piliers, ainsi que la démarcation des fonctions des divers services ont été modifiés. Il est donc proposé de procéder à plusieurs transferts entre le Bureau du Représentant spécial et les deux piliers ainsi qu'au sein de ces trois structures pour créer de nouvelles unités ou le renforcement d'unités existantes afin que la Mission puisse s'acquitter des responsabilités prévues pour le nouveau mandat (voir plus loin les paragraphes 18 à 47).

12. Le Comité consultatif note également que la détérioration des conditions de sécurité dans certaines zones suscite de vives préoccupations et que dans l'optique du maintien, voire du développement des opérations actuelles, la Mission propose la mise en place de nouvelles mesures d'atténuation des risques (voir A/60/712-S/2006/145, par. 39 à 45, A/60/585/Add.3, par. 7, et les paragraphes 36, 47 et 50 ci-après).

B. Ressources nécessaires

13. Les ressources nécessaires au fonctionnement de la MANUA pour la période de neuf mois courant du 1^{er} avril au 31 décembre 2006 s'élèvent à un montant brut de 59 835 200 dollars (montant net : 54 890 600 dollars). Les ressources demandées devraient permettre de financer les coûts afférents au personnel militaire et au personnel de police (459 800 dollars), soit 1 conseiller militaire, 12 officiers de liaison et 4 conseillers de police civile (voir A/60/585/Add.3, par. 75 et 76), au personnel civil (32 087 000 dollars), soit 1 510 personnes (277 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 171 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 030 agents locaux et 32 Volontaires des Nations Unies), et aux dépenses opérationnelles (21 596 600 dollars).

1. Personnel civil

<i>Catégories de personnel</i>	<i>Postes approuvés</i>	
	<i>1^{er} janvier-31 mars 2006</i>	<i>1^{er} avril-31 décembre 2006</i>
Personnel recruté sur le plan international	233	277
Personnel recruté sur le plan national	883	1 201
Volontaires des Nations Unies	29	32
Total	1 145	1 510

14. Le montant prévu pour le personnel (32 087 000 dollars) traduit une augmentation nette de 365 postes (l'effectif autorisé pour le premier trimestre de 2006, soit 1 145 personnes, serait porté à 1 510 personnes pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006). L'augmentation nette résulterait de la création de 368 postes (47 soumis à recrutement international, 318 soumis à recrutement national, 3 de Volontaire des Nations Unies) et de la suppression de trois autres (1 P-4 et 2 P-3). Il est aussi proposé de reclasser huit postes (voir plus loin, les paragraphes 19, 24, 41 et 42). On trouvera à l'annexe I des indications sur le personnel qu'il est prévu de déployer pendant la période des neuf mois. Compte tenu de l'expérience acquise et du calendrier proposé pour le déploiement du personnel civil, les prévisions ont été établies sur la base d'un taux de vacance de 25 % pour les postes soumis à recrutement international et national et d'un taux nul pour les postes de Volontaire des Nations Unies.

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la fin avril 2006, sur un total autorisé de 233 postes de fonctionnaire international, 112 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 771 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, le nombre de postes pourvus était de 191 pour la première catégorie, 81 pour la deuxième et 660 pour la troisième, soit des taux de vacance de postes de 18 %, 27,7 % et 14,4 %. Les 29 postes de Volontaire des Nations Unies autorisés étaient tous pourvus. Le Comité a reçu l'assurance que la Mission s'était fixé pour objectif prioritaire de réduire les taux de vacance. **Le Comité a fait observer qu'étant donné la persistance de taux de vacance de postes élevés, on pouvait se demander si les missions pouvaient s'acquitter effectivement de leurs fonctions. Par ailleurs, il lui était difficile d'analyser les demandes de maintien ou de création de postes. Le Service de la gestion du personnel (Département des opérations de maintien de la paix) devrait apporter son appui pour que le personnel nécessaire soit recruté rapidement et que les postes vacants soient pourvus. Le Comité compte bien que le prochain document budgétaire fera apparaître une amélioration à cet égard.**

16. Le Comité consultatif souligne que la plupart des postes qu'il est proposé de créer sont soumis à recrutement national, ce qui reflète une extension des activités de terrain et l'intention de recourir le plus possible à du personnel recruté sur le plan national, pour contribuer à renforcer le capital humain de l'Afghanistan. Le personnel recruté sur le plan national représente 75,5 % du total du personnel civil proposé (le personnel international représentant 18,3 % et les Volontaires des Nations Unies, 2,1 %). Le Comité a été informé que le programme d'« afghanisation » avait donné de très bons résultats, des administrateurs recrutés sur le plan national travaillant dans tous les secteurs de la Mission. **Le Comité consultatif accueille cette politique avec satisfaction, estimant qu'il convient d'encourager le recours à du personnel recruté sur le plan national et le remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national, chaque fois que cela s'avère faisable et économiquement rationnel (voir A/59/736, par. 58).**

17. Le Comité a été informé que, dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités, la Mission met actuellement au point un programme national de Volontaires des Nations Unies qui sera financé par des contributions (volontaires) extérieures. Un premier groupe de Volontaires devrait arriver au second semestre 2006. Les participants suivront un programme d'étude et une formation sur le tas

dans leur domaine de spécialisation, dans un bureau de la MANUA, et seront encadrés par un mentor; au terme de la formation, ils devraient réintégrer le secteur public afghan. Le Comité rappelle à ce sujet qu'il a évoqué la création de programmes nationaux de Volontaires des Nations Unies dans son rapport sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (voir A/60/428, par. 27 et 28). **Le Comité consultatif compte que des informations seront fournies à ce sujet dans le prochain projet de budget pour la MANUA.**

Recommandations concernant les postes

a) Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

18. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est décrit aux paragraphes 15 à 27 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note qu'outre un secrétariat, il comprend le Bureau du porte-parole, le Groupe de coordination de l'appui sur le terrain (qui faisait auparavant partie du Bureau du Chef de cabinet), le Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan, nouvellement créé (voir plus loin le paragraphe 21), l'Auditeur résident et le Bureau du Chef de cabinet. Comme suite à l'examen mentionné au paragraphe 11, il est proposé de réduire de six le nombre de postes du Bureau et de réorganiser sa structure en transférant le Groupe de la promotion de la femme au pilier II, le Groupe de conseillers militaires et le Service de la recherche et des politiques au pilier I et le Groupe de coordination de l'appui sur le terrain du Bureau du Chef de cabinet, qui gère les échanges d'informations entre le quartier général de la MANUA et les bureaux extérieurs, au Bureau du Représentant spécial (voir A/60/585/Add.3, par. 19). Il est proposé de prendre les mesures suivantes en ce qui concerne les postes :

19. *Reclassement d'un poste de spécialiste des questions politiques de P-4 à P-5 et création de deux postes d'assistant administratif (agent local) (Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général).* Le reclassement est proposé en raison des responsabilités accrues qu'impliquent les activités relatives au Pacte pour l'Afghanistan; les titulaires des deux postes d'assistant administratif participeraient à la gestion quotidienne du Bureau et au travail de traduction et d'interprétation. **Le Comité consultatif n'est pas opposé au reclassement à niveau P-5 du poste de spécialiste des questions politiques et il recommande que la création des deux postes d'assistant administratif soit approuvée.**

20. *Création d'un poste de spécialiste de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et de trois assistants à l'information (agent local) (Bureau du porte-parole, anciennement Bureau de la communication et de l'information).* Le Comité consultatif note que le Bureau du porte-parole est actuellement dirigé par 1 fonctionnaire de la classe D-1, assisté par 5 spécialistes de l'information (1 P-4 et 4 P-3), 3 spécialistes de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants administratifs (agent local); il note aussi qu'il est proposé de transférer 2 postes d'assistant administratif (agent local) du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain (voir plus loin le paragraphe 22). Le Comité note que le Bureau du porte-parole s'occupe non seulement des fonctions qu'indique son nom, mais aussi des activités d'information de la Mission, comme l'indique le paragraphe 17 du budget. Les quatre postes soumis à recrutement national qu'il est proposé de créer permettraient de renforcer – ce qui s'impose – les moyens dont dispose la Mission pour sensibiliser l'opinion publique aux activités qu'elle mène en dehors de Kaboul

à l'appui de la transition et de la reconstruction de l'Afghanistan, et de vérifier dans quelle mesure le public est informé. **Le Comité recommande la création du poste de spécialiste de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et des trois postes d'assistant à l'information (agent local).**

21. *Création de 4 postes, soit 1 poste d'analyste principal (P-5), 1 poste d'administrateur chargé de la coordination et de la liaison (P-4) et 2 postes de spécialistes du suivi (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) pour le nouveau Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan.* Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/60/585/Add.3, par. 20), il est proposé de créer ce groupe pour que le Représentant spécial dispose des services de secrétariat nécessaires pour pouvoir assumer ses responsabilités de coprésident du Conseil conjoint de coordination et de suivi du Pacte, conformément à la résolution 1662 (2006) du Conseil de sécurité (voir aussi par. 8). **Le Comité recommande que cette proposition soit approuvée.**

22. *Transfert du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain du Bureau du Chef de cabinet.* Le Groupe compte actuellement huit postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 4 d'agent local), comme l'indique le paragraphe 19 du document budgétaire. Il est toutefois proposé de réduire ce nombre de quatre : 2 postes P-3 seraient transférés, l'un au Bureau du Chef de cabinet et l'autre au pilier I (voir plus loin les paragraphes 26 et 29), et 2 postes d'agent local seraient transférés au Bureau du porte-parole (voir plus haut le paragraphe 20). Il est également proposé que le Groupe, qui gère les échanges d'informations entre le quartier général de la MANUA et les bureaux extérieurs, soit transféré au Bureau du Représentant spécial pour pouvoir conseiller directement le Représentant spécial. **Le Comité ne s'oppose pas à ces transferts.**

23. Le Comité consultatif note que le Représentant spécial est aidé dans sa tâche par un chef de cabinet (D-2) (A/60/585/Add.3, par. 22). Il est proposé que le Bureau du Chef de cabinet comprenne, outre un secrétariat, un groupe linguistique, un groupe des affaires juridiques et un nouveau groupe des pratiques optimales et de la rédaction des rapports (résultant de la fusion des cellules existantes). Les fonctions du Groupe de la recherche et des politiques ont été transférées au pilier I. Sur les huit postes approuvés, 2 seraient transférés au Groupe des pratiques optimales (1 P-5 et 1 P-3) et 4 au pilier I (1 P-4, 1 agent des services généraux, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local); 2 autres postes (1 P-4 et 1 P-3) seraient supprimés (voir plus loin les paragraphes 26 et 29). Les autres changements qu'il est proposé d'apporter au Bureau du Chef de cabinet sont les suivants.

24. *Reclassement du poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline de P-3 à P-5 et création d'un poste d'assistant administratif (agent local) (Cabinet du Chef de cabinet).* Cette proposition reflète le souci de doter le Bureau du Chef de cabinet des capacités spécialement consacrées au traitement des questions de déontologie. Le spécialiste de la déontologie et de la discipline s'occuperait aussi du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de reclasser le poste à P-5 au stade actuel des choses et recommande qu'il soit plutôt reclassé à P-4. Il recommande en outre que soit approuvée la création d'un poste d'assistant administratif, pour que l'appui nécessaire en matière de déontologie et de discipline puisse être fourni.**

25. *Création d'un poste d'assistant administratif (agent local) au Groupe des affaires juridiques.* Le Groupe des affaires juridiques donne des avis juridiques sur des questions intéressant l'ONU, telles que les privilèges et immunités, l'accord relatif au statut de la Mission, et les obligations contractuelles de la Mission; il donne aussi des avis au Conseil conjoint de coordination et de suivi, créé récemment. Il compte actuellement sept postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 d'agent des services généraux (autres classes) et 3 d'administrateur recruté sur le plan national). Il est proposé qu'un des juristes recrutés sur le plan national soit réaffecté au Groupe du renforcement de l'état de droit (pilier I) (voir plus loin le paragraphe 32) et qu'un assistant administratif supplémentaire complète l'équipe chargée de la gestion quotidienne du Service. **Le Comité recommande que soit approuvée la création d'un poste d'agent local pour le Groupe des affaires juridiques.**

26. *Création de trois postes supplémentaires (administrateur recruté sur le plan national) au Groupe des pratiques optimales et de la rédaction des rapports.* Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 23, il est proposé, pour créer ce service, de fusionner des cellules existantes et de transférer six postes. L'effectif proposé (9 postes) comporte 2 postes transférés du Service de la recherche et des politiques, 1 P-5 dont le titulaire, un spécialiste de l'analyse de l'information, dirigerait le Service, et 1 P-3 de rédacteur de rapports (voir plus haut le paragraphe 23); 3 postes (1 P-4 et 2 d'agent local) transférés du Bureau du Chef de cabinet (1 poste de spécialiste des pratiques optimales et 2 d'assistant à la rédaction de rapports); 1 poste de rédacteur de rapports (P-3) transféré du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain (voir plus haut le paragraphe 22) et 3 nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national [1 fonctionnaire de l'information, 1 informaticien et 1 rédacteur de rapports, qui s'acquitteraient des fonctions décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/60/585/Add.3, par. 26)]. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création des trois postes d'administrateur recruté sur le plan national au Groupe des pratiques optimales et de la rédaction des rapports.**

b) Pilier I : affaires politiques

27. Il est proposé de porter le nombre de postes affectés au pilier I, chargé des fonctions de la MANUA relatives aux affaires politiques et aux droits de l'homme, de 43 à 66, en en transférant 20 du bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du pilier II, en en créant 24 nouveaux et en en supprimant un de la classe P-3, au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Le pilier I comprend six groupes placés sous la direction du Représentant spécial adjoint : un nouveau Groupe des affaires politiques, le Groupe des droits de l'homme, un nouveau centre d'analyse conjointe de la Mission, le Groupe du renforcement de l'état de droit (transféré du pilier II), le Groupe des conseillers de police et le Groupe des conseillers militaires. Les tâches dont le pilier I est chargé sont récapitulées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/712-S/2006/145, par. 58). Il est proposé de créer les postes indiqués ci-après.

28. *Un poste supplémentaire de spécialiste des questions politiques (P-2), au Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (pilier I).* Le titulaire gèrerait les projets spéciaux et les communications à l'appui des activités du pilier I. Il est proposé de réduire de 11 à 5 le nombre de postes affectés au Cabinet, en transférant six postes au nouveau Groupe des affaires politiques (voir plus loin le paragraphe 29) et en supprimant un poste P-3. **Le Comité consultatif recommande**

que la création du poste P-2 de spécialiste des questions politiques soit approuvée.

29. *Sept nouveaux postes pour le Groupe des affaires politiques récemment créé (1 D-1, 1 P-5, 5 agents locaux).* Le Comité consultatif note que les postes qui sont proposés se répartissent comme suit : 1 poste de chef du Groupe des affaires politiques (D-1), dont le titulaire dirigerait le Groupe et assumerait les fonctions de directeur adjoint du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (pilier I); 1 poste de spécialiste hors classe des affaires régionales (P-5), dont le titulaire s'occuperait des activités menées par la Mission, à l'échelon régional, pour instaurer un climat de confiance; et 5 postes d'assistant administratif (agent local), dont 3 des titulaires seraient basés à Kaboul et 2 autres chargés d'appuyer les bureaux de liaison seraient affectés à Islamabad et à Téhéran. Le nouveau groupe compterait 23 postes, dont 16 seraient transférés d'autres unités, comme l'indique le paragraphe 33 du budget (A/60/585/Add.3). **Le Comité consultatif recommande que la création du poste D-1, du poste P-5 et des cinq postes d'agent local au nouveau Groupe des affaires politiques soit approuvée.**

30. *Sept postes supplémentaires pour le Groupe des droits de l'homme, soit 1 de spécialiste des droits de l'homme (P-4) et 6 d'assistant aux droits de l'homme (agent local).* C'est compte tenu du nouveau mandat de la Mission (voir par. 8 ci-dessus) qu'il est proposé de doter le Groupe de postes supplémentaires. Le Comité consultatif note que les activités du Groupe comprendront deux volets : le premier portera sur la surveillance du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et le suivi de la réalisation des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan dans le domaine des droits de l'homme; le deuxième consistera à donner des avis et fournir un appui en ce qui concerne les réformes du secteur judiciaire (prisons, détention arbitraire et torture, régime foncier et expropriations), en particulier du point de vue de la justice de transition. Le Groupe compte actuellement 10 postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent local). Le Comité a été informé que le Chef du Groupe des droits de l'homme rendait compte au Représentant spécial du Secrétaire général, mais aussi, accessoirement, au Haut Commissariat aux droits de l'homme, à Genève, à qui il donnait des avis et offrait un appui fonctionnel : le titulaire était aussi le représentant du Haut Commissariat en Afghanistan et, à ce titre, faisait partie de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Comité note que le poste P-4 qu'il est proposé de créer viendrait renforcer la composante Justice transitionnelle, et que les titulaires des six postes d'agent local aideraient le Haut Commissariat à traiter avec les autorités nationales et la société civile. **Le Comité consultatif recommande que la création des sept postes proposés pour le Groupe des droits de l'homme soit approuvée.**

31. *Six postes pour le nouveau Centre d'analyse conjointe de la Mission (pilier I), soit 1 d'analyste (P-3), 1 d'auxiliaire analyste (P-2), 1 de spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) et 3 d'assistant administratif (agent local).* Le Comité consultatif note que la proposition est dictée par le nouveau mandat de la Mission (voir par. 8 ci-dessus). Il note la fonction importante du Centre, qui aidera la Mission à étendre sa présence dans les zones instables, et donnera des avis sur des questions non résolues dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et de la coopération régionale, tout en assurant la liaison avec le Gouvernement afghan, la Force internationale d'assistance à la sécurité, le commandement des Forces de la coalition-Afghanistan et d'autres membres de la

communauté internationale. Le Centre compterait donc huit postes en tout. Le poste d'analyste principal (P-5), dont le titulaire le dirigerait, proviendrait du bureau du Chef de cabinet, et le poste de fonctionnaire chargé de la recherche et des politiques (P-4) du Groupe de la recherche et des politiques (voir par. 23 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande que la création des six postes proposés pour le Centre soit approuvée. Il demande que le prochain budget contienne des informations sur l'interaction et la coopération entre la Mission et le personnel du Centre d'analyse conjointe, d'une part, et la Force internationale d'assistance à la sécurité et le commandement des Forces de la coalition-Afghanistan, de l'autre.**

32. *Deux postes pour le Groupe du renforcement de l'état de droit, soit 1 de spécialiste des affaires judiciaires (P-5) et 1 d'assistant administratif (agent local).* Le Comité consultatif note que comme suite à l'examen mentionné plus haut au paragraphe 11, le Groupe du renforcement de l'état de droit a été transféré du pilier II. Aux sept postes qu'il compte actuellement (1 D-1, 2 P-4, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 3 d'agent local), il est proposé d'ajouter un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) provenant du Bureau du Chef de Cabinet (Groupe des affaires juridiques) (voir par. 25 plus haut). Le Groupe compte également un expert en matière pénitentiaire, qui est détaché auprès de lui dans les mêmes conditions que les membres de la police des Nations Unies. Le titulaire du poste de spécialiste des questions judiciaires (P-5) qu'il est proposé de créer sera chargé de conseiller les institutions judiciaires sur les questions critiques se rapportant à la réforme de la justice, de rédiger des documents d'orientation à l'intention des hauts responsables, des fonctionnaires de l'Administration afghane et des membres de l'appareil judiciaire, et d'examiner les projets de loi sur le plan technique. Le nouvel assistant administratif fournirait l'appui rendu nécessaire par la participation de plus en plus active du Groupe aux travaux du Groupe consultatif sur la justice. **Le Comité consultatif recommande que la création des deux nouveaux postes (P-5 et agent local) proposés pour le Groupe du renforcement de l'état de droit soit approuvée.**

33. *Un poste d'assistant linguistique (agent local) pour le Groupe des conseillers de police.* Le Comité note que le Groupe est chargé de fournir des avis et une assistance à tous les partenaires, internationaux et afghans, qui sont associés à la réforme de la police. Bien que l'effectif du Groupe soit ramené de 8 à 4 conseillers de police civile, affectés au quartier général de la Mission, il est proposé de créer un poste d'assistant linguistique dont le titulaire fera des traductions et fournira un appui linguistique au Groupe. **Le Comité recommande que la création de ce poste soit approuvée.**

34. Le Comité consultatif constate que la Mission demande la création de postes de rédacteur de rapports pour divers groupes et sections, ce qui risque de donner lieu à des doubles emplois. **Le Comité consultatif estime qu'il faudra dorénavant éviter de proposer trop de postes de rédacteur de rapports dans les projets de budget.**

c) Pilier II : secours, relèvement et reconstruction

35. Il est proposé que le nombre de postes affectés au pilier II (secours, relèvement et reconstruction) soit réduit de 2, c'est-à-dire ramené à un total de 28 (17 soumis à recrutement international et 11 soumis à recrutement national). Le pilier II englobe

quatre groupes qui relèvent du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général : le Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance; le Groupe du coordonnateur résident/coordonnateur des affaires humanitaires; le Groupe de la promotion de la femme (qui a été transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général) et le Groupe de la lutte contre les stupéfiants (voir par. 42 à 53 du document budgétaire). Les fonctions du pilier II sont récapitulées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/712-S/2006/145, par. 59). Trois nouveaux postes sont demandés.

36. *Un poste d'assistant du coordonnateur désigné pour les questions de sécurité, de niveau D-1 (Bureau du Représentant spécial adjoint).* Le Comité note que le Représentant spécial adjoint chargé du pilier II, outre qu'il fait office de coordonnateur résident (et donne à ce titre des conseils à l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne les activités d'aide au développement), ainsi que de coordonnateur des affaires humanitaires, est aussi l'adjoint du coordonnateur désigné pour les questions de sécurité. Compte tenu des résultats d'une étude récente, de la situation qui règne en Afghanistan sur le plan de la sécurité, laquelle est extrêmement complexe, et des responsabilités accrues du Représentant spécial adjoint en ce qui concerne les activités d'aide au développement, il est proposé de créer un poste d'assistant du coordonnateur désigné pour les questions de sécurité (D-1) dont le titulaire aiderait le Représentant spécial adjoint à s'acquitter de ses fonctions de coordonnateur désigné pour les questions de sécurité. Cela permettrait de veiller à ce qu'un temps suffisant soit consacré à ces questions, d'autant plus qu'il est prévu d'étendre la présence de la Mission en ouvrant de nouveaux bureaux sous-régionaux (voir plus loin paragraphes 39 à 42). **Étant donné leur importance, le Comité estime que les questions de sécurité doivent continuer de relever des fonctions du Représentant spécial adjoint. Il recommande que la proposition de création d'un poste supplémentaire d'assistant du coordonnateur désigné pour les questions de sécurité soit rejetée.**

37. *Un poste de fonctionnaire d'administration (P-2) et un poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) (Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance).* Ces postes supplémentaires sont demandés en raison des responsabilités considérables que le Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance assume en ce qui concerne la Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan et le Pacte pour l'Afghanistan. Le titulaire du poste de fonctionnaire d'administration fournirait un appui supplémentaire pour la compilation et l'analyse des données, ainsi que pour la rédaction des rapports, tandis que celui du poste de spécialiste des affaires civiles apporterait une assistance technique au groupe de travail sur la Stratégie intérimaire, ainsi qu'à l'unité du développement pour le suivi de la mise en œuvre du Pacte et de la Stratégie intérimaire. **Le Comité consultatif recommande que la création de deux postes supplémentaires au Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance soit approuvée.**

38. Le Comité consultatif note que le Groupe de la lutte contre les stupéfiants, qui faisait auparavant partie du Groupe du renforcement des capacités et de la gouvernance, constitue désormais une entité distincte comprenant un poste P-3 et un poste d'agent local. **Le Comité consultatif sait que la lutte contre les stupéfiants est un volet très important du Pacte, mais juge insuffisante l'information communiquée quant aux fonctions du Groupe et à l'interaction entre la Mission et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, situé à Vienne**

(notamment l'appui que celui-ci fournit à la Mission). En outre, le Comité a déjà dit qu'il faudrait que soient précisées la répartition des tâches entre les partenaires et les contributions apportées par les autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies. À l'avenir, des renseignements devront lui être présentés à ce sujet pour qu'il puisse conseiller valablement l'Assemblée générale.

d) **Bureaux régionaux et sous-régionaux**

39. Le Comité consultatif note que la MANUA compte actuellement huit bureaux régionaux, situés à Bamyan, Gardez, Hérat, Kandahar, Kunduz, Jalalabad, Mazar-e Charif et Kaboul, deux bureaux sous-régionaux, situés à Faryab et Badakhstan, et deux bureaux de liaison situés à Islamabad et Téhéran, qui s'occupent des aspects régionaux de la consolidation de la paix. Dans le cadre du nouveau mandat (voir plus haut le paragraphe 8), il est proposé d'étendre la zone couverte par la Mission en créant, si les conditions de sécurité le permettent, neuf autres bureaux sous-régionaux. Situés à Zaboul, Nimroz, Helmand, Farah, Ghor, Badghis, Kounar, Daikundi et Khost, ces bureaux seraient ouverts de façon échelonnée entre juin et décembre 2006. Ils utiliseraient l'infrastructure mise en place par l'UNOPS à l'occasion des élections, en commun avec d'autres organismes des Nations Unies qui prendraient en charge une partie des frais. À sa demande, le Comité a reçu des renseignements supplémentaires sur les activités de fonds des bureaux régionaux et sous-régionaux (voir l'annexe II).

40. Le Comité consultatif note aussi qu'il est proposé que la structure des bureaux régionaux et sous-régionaux soit standardisée en fonction de l'expérience acquise sur le terrain, en vue d'une utilisation optimale des ressources, et que l'accent soit mis sur le développement des capacités et la formation du personnel recruté sur le plan national, compte tenu de la stratégie d'« afghanisation » de la Mission et de sa politique d'impact limité. Il est proposé 63 postes pour chaque bureau régional (à part celui de Kaboul, pour lequel il en est prévu 60). Ces postes comprennent 1 P-5 (1 D-1 pour les bureaux de Kandahar et Hérat; voir plus loin le paragraphe 41), 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 postes d'agent du Service mobile, 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 41 postes d'agent local, répartis entre les piliers I et II et les services d'appui administratif, comme l'indique le document budgétaire [voir A/60/585/Add.3, par. 45 et annexe II (structure standard des bureaux régionaux)]. Les bureaux sous-régionaux comprendraient 11 postes soumis à recrutement national (1 d'administrateur recruté sur le plan national et 10 d'agent local). Comme le prévoit la stratégie d'afghanisation, des fonctionnaires internationaux chargés de conseiller et de former le personnel recruté dans le pays seront affectés aux bureaux sous-régionaux par roulement.

41. Comme l'indique le paragraphe 56 du document budgétaire, à Kandahar et à Hérat, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 les postes de chef de bureau, étant donné les compétences spécialisées nécessaires pour représenter la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies dans ces deux villes, où se déroulent la plupart des projets menés par les pouvoirs publics et la communauté internationale. **Le Comité consultatif recommande que la proposition de reclassement à D-1 des postes des chefs des bureaux régionaux de Kandahar et Hérat soit rejetée.**

42. Il est également proposé de reclasser de P-3 à P-4 quatre postes des bureaux régionaux de Mazar-e Charif (spécialiste des affaires politiques), Jalalabad (spécialiste des droits de l'homme), Kunduz (spécialiste des droits de l'homme) et Gardez (spécialiste des secours, du relèvement et de la reconstruction). **Le Comité n'a pas d'objection à ce que ces postes soient reclassés.**

e) Administration

43. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2006, le tableau d'effectifs approuvé pour le bureau de l'administration comprenait 308 postes, dont 27 de Volontaire des Nations Unies. Pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2006, il est proposé d'augmenter de 37 le nombre total de postes du Bureau (3 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 23 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies), ce qui le porterait à 345. Cette demande est justifiée par le fait qu'un appui accru devra être fourni sur le plan de l'administration, de la logistique et de l'infrastructure, étant donné l'augmentation des effectifs au quartier général de la Mission et la création de neuf nouveaux bureaux sous-régionaux.

44. Il est proposé de créer pour les services administratifs 14 postes supplémentaires (2 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 6 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) se répartissant comme suit :

- 3 postes d'assistant financier à la Section des finances (1 poste d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent local);
- 1 poste d'assistant d'administration du personnel (agent local) à la Section du personnel;
- 3 postes à la Section des achats (1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan local et 1 poste d'agent local);
- 2 postes (agent local) à la Section des services généraux;
- 5 postes, dont 2 de médecins (administrateur recruté sur le plan national) et 3 d'auxiliaire médical (Volontaire des Nations Unies) pour une équipe médicale mobile basée à Kigali, chargée d'intervenir en cas d'urgence à Kigali et dans les nouveaux bureaux; l'équipe comprendrait en outre un infirmier dont le poste existe déjà.

45. Il est proposé de créer pour les services techniques 23 postes supplémentaires (1 poste d'agent du Service mobile, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 17 postes d'agent local) se répartissant comme suit :

- 3 postes d'agent de maintenance des bâtiments (agent local), soit 1 poste d'électricien, 1 poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) et 1 poste d'agent de maintenance de groupes électrogènes, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail des services d'entretien des bâtiments;
- 5 postes dont les titulaires apporteront l'appui voulu aux nouveaux bureaux sous-régionaux et assureront la formation du personnel recruté sur le plan national, à savoir 2 postes d'informaticien (administrateur recruté sur le plan national) et 3 postes de technicien (agent local);

- 15 postes à la Section du transport de surface, à savoir 1 poste d'assistant aux transports (agent du Service mobile) dont le titulaire gérerait le parc automobile, 3 postes de spécialiste des transports (administrateur recruté sur le plan national), dont les titulaires s'occuperaient de l'entretien du parc et de la programmation de l'utilisation des véhicules, et 10 postes d'assistant aux transports (agent local) dont les titulaires s'occuperaient de l'entretien des véhicules et feraient également fonction de chauffeurs, les fonctionnaires internationaux ne pouvant conduire eux-mêmes en raison des conditions de sécurité. Un poste d'assistant à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies) serait transféré du Groupe de la formation (Bureau du chef de l'administration) à la Section;
- 1 poste d'assistant à l'approvisionnement (agent local) à la Section des approvisionnements.

46. Le Comité consultatif recommande que la création des postes demandés pour le Bureau de l'administration (3 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 23 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) soit approuvée.

f) Sécurité

47. *Création de 86 postes supplémentaires, à savoir 6 postes de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et à l'échelon régional (P-3), 6 postes d'agent chargé de la sécurité dans les provinces (agent du Service mobile/Service de sécurité) et 74 postes de garde (agent local).* La proposition d'augmenter l'effectif actuel (294 postes) repose sur le fait qu'il est proposé de renforcer la présence de la MANUA en créant neuf bureaux sous-régionaux et que la situation restera probablement instable en 2006. **Le Comité consultatif recommande que cette proposition soit approuvée.**

2. Dépenses opérationnelles

48. Le montant total prévu pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006 au titre des dépenses opérationnelles est de 21 596 600 dollars. Le Comité consultatif note que le montant de 5 752 200 dollars prévu pour les dépenses non renouvelables couvrirait l'achat de groupes électrogènes, de matériel d'hébergement, de réservoirs pour le carburant et de pompes à essence, de mobilier et de matériel de bureau et de matériel de sécurité, ainsi que les frais de transport (1 515 600 dollars), l'achat de 71 véhicules (33 véhicules de remplacement et 38 véhicules supplémentaires, qui porteraient le nombre total à 377) (1 478 900 dollars); l'achat de matériel de transmission (1 275 400 dollars); l'achat de matériel informatique (899 600 dollars) et l'achat de matériel de sécurité (757 300 dollars).

49. Le Comité consultatif s'est interrogé sur la nécessité de prévoir un montant de 60 500 dollars pour rémunérer pendant six mois un consultant employé à la classe P-4 au Bureau du porte-parole. Il a noté que les tâches qui seraient confiées à ce consultant ont trait à la publication principale de la MANUA et a été informé qu'il n'avait pas été possible de trouver sur place de candidats possédant les compétences requises pour la production de cette publication. **Le Comité consultatif recommande que les services du consultant soient utilisés de façon que les connaissances et compétences nécessaires soient transmises à un membre du service qui puisse remplir les fonctions en question.**

50. Il est proposé qu'un montant de 6 113 400 dollars soit inscrit à la rubrique Transports aériens au titre des dépenses opérationnelles, des primes d'assurance responsabilité civile et du carburant pour deux avions et deux hélicoptères. Le Comité consultatif a été informé que les moyens aériens de la MANUA avaient été restructurés à la suite d'une évaluation. Le LR-35 Lear Jet cesserait d'être utilisé quand le contrat de location expirerait en juin 2006 et deux hélicoptères MI-8 seraient ajoutés à la flotte pour que la Mission puisse accéder à des endroits où il n'y a pas de terrain d'aviation, se rendre dans des provinces inaccessibles par d'autres moyens et assurer les évacuations sanitaires en cas de besoin. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que les ressources proposées soient approuvées, dans la mesure où elles permettraient de financer des mesures de réduction des risques justifiées par les conditions de sécurité qui règnent dans le pays. Toutefois, la configuration proposée devra à un moment donné être réévaluée.**

III. Recommandation

51. **Compte tenu des commentaires et observations faits dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006, un budget d'un montant brut de 59 647 600 dollars (montant net : 54 744 100 dollars). Notant qu'une partie des ressources proviendrait du solde inutilisé de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2006, soit 2 780 900 dollars, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un montant de 51 908 500 dollars, à imputer sur le solde des fonds prévus au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2006-2007. En outre, le Comité recommande à l'Assemblée d'ouvrir un crédit de 54 700 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), conformément aux dispositions de sa résolution 41/213, et un crédit de 4 903 500 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), avec inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe I

Calendrier proposé pour le déploiement du personnel du 1^{er} avril au 31 décembre 2006

	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre	Moyenne
Militaires et personnel de police										
Observateurs militaires	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Effectif autorisé	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Taux de vacance (en pourcentage)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contingents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif autorisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux de vacance (en pourcentage)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Police civile	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Effectif autorisé	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Taux de vacance (en pourcentage)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif autorisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux de vacance (en pourcentage)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Militaires et personnel de police	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Effectif autorisé	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Taux de vacance (en pourcentage)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel civil										
Personnel international	191	191	191	195	203	211	223	233	240	209
Effectif autorisé	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277
Taux de vacance (en pourcentage)	31,0	31,0	31,0	29,6	26,7	23,8	19,5	15,9	13,4	24,7

	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre	Moyenne
Administrateurs recrutés sur le plan national	81	83	85	88	100	113	127	145	159	109
Effectif autorisé	171	171	171	171	171	171	171	171	171	171
Taux de vacance (en pourcentage)	52,6	51,5	50,3	48,5	41,5	33,9	25,7	15,2	7,0	36,3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	660	670	680	730	781	843	870	932	984	794
Effectif autorisé	1 030	1 030	1 030	1 030	1 030	1 030	1 030	1 030	1 030	1 030
Taux de vacance (en pourcentage)	35,9	35,0	34,0	29,1	24,2	18,2	15,5	9,5	4,5	22,9
Volontaires des Nations Unies	29	29	29	32	32	32	32	32	32	32
Effectif autorisé	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32
Taux de vacance (en pourcentage)	9,4	9,4	9,4	–	–	–	–	–	–	3,1
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif autorisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Taux de vacance (en pourcentage)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif autorisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Taux de vacance (en pourcentage)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Personnel civil	961	973	985	1 045	1 116	1 199	1 252	1 342	1 415	1 143
Effectif autorisé	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510
Taux de vacance (en pourcentage)	36,4	35,6	34,8	30,8	26,1	20,6	17,1	11,1	6,3	24,3

Annexe II

Activités de fonds des bureaux régionaux et sous-régionaux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

1. Les bureaux régionaux continueront de jouer un rôle direct dans le suivi des activités menées sur les plans politique et social et dans le domaine du développement, ainsi que dans la mise en œuvre et la coordination des programmes exécutés, à l'appui du processus de paix, par les deux piliers chargés des activités de fonds, notamment les initiatives de prévention des conflits et d'atténuation de leurs effets et le suivi de l'application du Pacte pour l'Afghanistan. Le quartier général de la Mission est informé tous les jours, par l'intermédiaire du Groupe de coordination de l'appui sur le terrain, des activités des bureaux régionaux et sous-régionaux, qu'il coordonne.

2. Ayant une présence permanente aux niveaux régional et sous-régional, la Mission pourra être en relation avec les principaux intervenants à l'échelon provincial. Cette présence restera déterminante pour les efforts de stabilisation et la création d'institutions locales crédibles et responsables. Elle permettra aussi à l'ONU de prépositionner le matériel, le personnel et les services nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan.

3. Les activités de fonds que la MANUA prévoit de mener aux niveaux régional et sous-régional sont les suivantes :

- Bons offices aux niveaux régional et local, visant à prévenir et régler les conflits et à améliorer le climat politique pour le développement et la reconstruction (activités de désamorçage des tensions, l'ONU jouant le rôle de référence centrale et impartiale pour le Gouvernement afghan);
- Appui au programme de démantèlement des groupes armés illégaux aux niveaux régional et provincial;
- Appui à l'extension des réformes de l'administration publique dans les provinces (liaison avec le représentant régional de la Commission de la fonction publique);
- Poursuite des contacts avec les structures de gouvernance locale, les pouvoirs locaux, les conseils provinciaux et les comités de développement provinciaux, ainsi que des activités visant à renforcer les capacités de ces entités, le but étant d'améliorer la gouvernance (exécution d'un programme d'appui à la gouvernance avec le PNUD);
- Suivi de la réforme du secteur de la sécurité; liaison et coordination avec les organes de sécurité afghans et les forces armées internationales;
- Suivi de la situation des droits de l'homme et de l'application du Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation; appui aux bureaux provinciaux de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan;
- Appui à l'expansion de l'état de droit et à la justice locale, et suivi de la situation;

- Appui et promotion visant à ce que les programmes nationaux soient étendus aux provinces;
- Aide à l'équipe de pays des Nations Unies et coordination de ses activités, en vue d'une exécution efficace des programmes dans les provinces;
- Suivi et coordination des activités d'aide au niveau sous-régional, en fonction des objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement national de l'Afghanistan.

4. Les bureaux sous-régionaux de la MANUA devraient aussi servir de plateforme pour une présence intégrée et des programmes communs des Nations Unies, ainsi que de catalyseur de l'aide provenant d'autres donateurs. Les organismes des Nations Unies pourraient ainsi recourir, pour la sécurité, les communications, le logement et les transports, à des services communs qui seraient adaptés aux besoins particuliers de chacun. Les programmes financés par l'ONU pourraient aussi gagner en efficacité puisque les dépenses administratives seraient réduites et qu'il y aurait davantage de services administrés conjointement.
